

DÈS VALIDATION DE MON DOSSIER,  
JE REÇOIS UNE NOTIFICATION

## 2<sup>e</sup> étape

J'inscris mes enfants à l'école\* et/ou aux activités périscolaires : Restauration scolaire - Heures éducatives - Activités du mercredi - Pass'vacances \*\*

### EN LIGNE ou à Mairie [+]

J'inscris mon/mes enfants aux activités via les formulaires en ligne sur mon « espace citoyens » : sur ville-romans.fr ou via les fiches d'inscriptions à retirer à Mairie [+]. **Réponse au plus tard le 10 juin 2019.**

#### \*Inscriptions scolaires obligatoires à Mairie [+]

Pour les enfants des très petites sections et des petites sections maternelles, CP, nouveaux arrivants et demandes de dérogations.

\* Pour les Pass'vacances à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2019 se reporter aux périodes d'inscription dédiées.

#### Infos et renseignements :

Mairie [+] - Rue du Capitaine Bozambo  
CS41012 26102 Romans-sur-Isère Cedex  
Tél. 04 75 05 51 51

Courriel : mairieplus-contact@ville-romans26.fr  
[+] d'infos : ville-romans.fr

**ROMANS** SUR ISÈRE

# Inscriptions scolaires et périscolaires

2019/2020

École - Restauration scolaire  
Heures éducatives  
Activités du mercredi

Du 25 mars  
au 31 mai 2019

**NOUVEAU !**  
[+] Rapide [+] Simple  
Une seule période  
d'inscription  
Dossier famille unique



Service de la communication de la Ville de Romans - Photo : © iStock skymesher - Février 2019

**ROMANS** SUR ISÈRE

La Ville de Romans-sur-Isère poursuit la simplification des démarches d'inscription scolaires et périscolaires, dans le cadre de sa politique de satisfaction des usagers.

Pour 2019, les inscriptions deviennent

**[+] Rapides** avec une **seule période d'inscription** du 25 mars au 31 mai 2019 pour tous.

**[+] Simples** avec un **dossier famille unique** à remplir pour toutes les activités de vos enfants, valable jusqu'au 31 août 2020. En une seule démarche, vous transmettez vos documents et vous vérifiez vos informations.

Votre **dossier famille unique** sera valable pour l'inscription scolaire, la restauration scolaire, les heures éducatives, les activités du mercredi et le Pass'vacances à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2019.

## Inscriptions en 2 étapes

### 1<sup>ère</sup> étape

**Je constitue mon dossier famille unique et je fournis les pièces nécessaires**

Le dossier administratif est à compléter en ligne ou à retirer à Mairie [+]

Si vous disposez d'un compte « espace citoyens » : sur ville-romans.fr onglet espace citoyens puis entrez vos identifiants, onglet



## Documents à fournir



Pour constituer mon **dossier famille unique**

Dossier administratif **valable jusqu'au 31 août 2020** pour toutes les activités

- Livret de famille (page des parents et des enfants)
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois (quittance de loyer d'un organisme, téléphone, facture EDF/GDF/ EAU, échéancier accepté si reçu depuis moins de 3 mois, impôts, taxe d'habitation)
- Hébergement par un tiers : fournir une attestation sur l'honneur de l'hébergeant, la photocopie de la pièce d'identité de l'hébergeant et un justificatif de domicile de moins de 3 mois de l'hébergeant
- Pièce d'identité du demandeur (carte nationale d'identité, passeport ou permis de conduire)
- Attestation du quotient familial (CAF ou MSA) de l'année civile 2019\*
- Attestation d'assurance extrascolaire en cours de validité
- Fiche sanitaire complète (dates des vaccins obligatoires)

- Certificat médical en cas d'allergie, d'intolérance alimentaire ou autre

**Si autres cas, je fournis en complément :**

- Parents divorcés ou séparés : fournir le jugement de divorce ou de séparation, à défaut une autorisation d'inscription rédigée par le parent n'effectuant pas la démarche et accompagnée de la copie de sa carte d'identité
- Enfant intégrant une classe ULIS : notification de la MDPH
- Demande de dérogation à la carte scolaire : formulaire spécifique complété, lettre de motivation, fiche de paie de chaque parent (ou à défaut attestation de l'employeur), contrat de travail de l'assistante maternelle en cours de validité et son justificatif de domicile et tout autre document pouvant justifier la demande

\* A défaut le tarif maximum sera appliqué.

Si je ne dispose pas de ces documents ou autres cas particuliers, je m'adresse à Mairie [+]  
Tout dossier incomplet ne sera ni traité ni conservé.